

**CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2009**  
**Condensé des points**

**1. Informations.**

- Réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal M. JEHAES quant à l'organisation du Marché des Saveurs.
- Approbation du compte communal de l'exercice 2008 par le Collège provincial lors de sa séance du 29 octobre 2009.

**2. Règlements de police.**

Règlement de police décidant que tout véhicule encombrant la voie publique et ses extensions, ainsi que le domaine privé communal sera emporté, à la demande du Bourgmestre ou d'un fonctionnaire de police de la Zone Basse-Meuse, par un dépanneur désigné par le Bourgmestre. Par véhicule encombrant, il faut entendre tout engin à 2 ou 4 roues, motorisé ou non, qui n'est plus en mesure de se déplacer ou d'être déplacé, que ce soit pour des raisons mécaniques, légales ou par défaut d'un propriétaire connu.

**3. Assemblées générales des Intercommunales.**

Le Conseil communal voudra faire savoir s'il entend se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2009 de la SPI+.

**4. Vote de diverses taxes pour l'exercice 2010.**

- Taxe additionnelle à l'I.P.P. – 8%.
- Taxe additionnelle au précompte immobilier – 2.600 centimes.
- Taxe sur la force motrice.
- Taxe industrielle compensatoire.
- Taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices – coût vérité. Le montant de la levée passe de 0,75 à 1 €le kilo. Le kilo d'immondices passe de 0,10 à 0,15 € pour plus de 120 kilos par an/habitant. La location des conteneurs est également augmentée et la fiscalité particulière aux commerçants est adaptée pour être juste en dessous du tarif du secteur privé. L'enlèvement des encombrants devient payant à savoir 15 €par demande.
- Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés. Le nouveau règlement porte exclusivement sur l'adaptation de la motivation afin de pouvoir mieux réagir à tout contentieux fiscaux.

**5. Accueil extrascolaire – Approbation du plan d'action de la coordination pour l'exercice 2010.**

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance et approuver le plan d'action de la coordination de l'accueil extrascolaire pour l'année 2010.

## **6. Subside de compensation pour charges énergétiques à trois clubs de football.**

Afin d'assurer une équité à l'égard des 6 clubs de football de l'entité, le Conseil communal voudra bien :

- octroyer un subside forfaitaire de compensation de 2.500 euros sur l'exercice budgétaire 2009, aux 3 clubs suivants : AS Hermalle, RFC Oupeye et AS Houtain, afin de soutenir ces derniers dans les coûts en énergie qu'occasionnent l'exercice de leurs activités ;
- à terme, de tendre pour tous les clubs de football à un subside de compensation de 1.250 € annuel ;
- informer les 3 clubs précités que ce montant correspond au subside de compensation de 2008 (non-versé) et de 2009 ;
- continuer à attribuer un subside de fonctionnement aux 6 clubs ; celui-ci étant calculé sur base de différents critères tenant compte notamment du nombre de membres.

## **7. Subsidés et avantages en nature.**

Le Conseil communal voudra bien octroyer les subsides 2009 aux bibliothèques de droit privé :

- Saint-Nicolas de Vivegnis pour un montant de 4.835,81 €
- l'A.S.B.L. CAL Maison de la Laïcité d'Oupeye pour un montant de 4.835,81 €

Le Conseil communal voudra bien octroyer un subside de fonctionnement 2009 aux 32 associations sportives de la Commune pour un montant total de 9.384 €

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des décisions du Collège des :

- 8 octobre 2009 octroyant des primes à l'énergie pour un montant de 3.204,6 €;
- 22 octobre 2009 octroyant des primes communales à la réhabilitation pour un montant de 3.805,78 €
- 29 octobre 2009 octroyant un subside de 2.500 € à l'Académie César Franck.

## **8. A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Modification budgétaire – Pour approbation.**

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n°2 de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	546.182,74 €
DEPENSES	:	546.139,21 €
BONI	:	43,53 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	273.500,00 €

## **9. A.S.B.L. Château d'Oupeye – Modification budgétaire – Pour approbation.**

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n°1 de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	1.426.001,50 €
DEPENSES	:	1.426.001,50 €
BONI	:	0,00 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	141.377,03 €

#### **10. Fabrique d'église de Hermée – Modification budgétaire n°1 de 2009 – Pour avis.**

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'église de Hermée arrêtée aux montant suivants :

RECETTES	:	21.225,50 €
DEPENSES	:	21.225,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	17.975,50 €

#### **11. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.**

Le Conseil communal voudra bien approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 arrêtées aux montants ci-après :

##### **SERVICE ORDINAIRE**

RECETTES	:	33.777.709,27 €
DEPENSES	:	30.077.755,10 €
SOLDE	:	3.699.954,17 €

##### **SERVICE EXTRAORDINAIRE**

RECETTES	:	13.528.198,23 €
DEPENSES	:	11.697.351,07 €
SOLDE	:	1.827.847,16 €

#### **12. Etude relative à l'aménagement d'un parking à Haccourt – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 13.915 €T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges relatif à l'étude relative à l'aménagement d'un parking à Haccourt jouxtant le nouveau centre administratif ainsi que le chemin d'accès au nouveau plateau et à l'école communale.

#### **13. Extension du Foyer de quartier à Hermalle-Sous-Argenteau – Modifications au cahier spécial des charges.**

Suite à des remarques formulées par le SPW, le Conseil communal voudra bien apporter certaines remarques au cahier spécial des charges du dossier relatif à l'extension du Foyer de Quartier à Hermalle-Sous-Argenteau.

**14. Acquisition et placement d'un porte-conteneur sur un véhicule communal – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée au montant estimé à 20.500 €T.V.A.C. relatif à l'acquisition d'un porte-conteneur d'occasion et approuver le cahier spécial des charges.

**15. Fourniture et placement de coffres sur deux camionnettes du Service Plantation – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée relatif à la fourniture et au placement de coffres sur deux camionnettes communales du Service Plantation pour un montant estimé à 10.000 €T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

**16. Placement d'un gainage (pie) dans le ruisseau d'Aaz rue du Moulin à Haccourt – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique estimé à 149.465 T.V.A.C. en vue du placement d'un gainage dans le ruisseau d'Aaz rue du Moulin à Haccourt et approuver le cahier spécial des charges.

**17. Placement d'une clôture périphérique au hall technique d'Oupeve – Approbation du mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Suite au recours en annulation introduit auprès du Gouvernement wallon par Monsieur le Conseiller communal M. JEHAES en date du 16 octobre 2009 contre la décision du Conseil communal du 24 septembre 2009 prenant acte des décisions du Collège communal des 29 juillet 2009 et 16 septembre 2009 relatives aux décisions de passation et d'attribution d'un marché par procédure négociée en vue de la fourniture et du placement d'une clôture au hall technique, le Collège communal en date du 29 octobre 2009 a décidé de retirer ses deux décisions susvisées.

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la décision du Collège communal du 29 octobre 2009 et arrêter le mode de passation d'un marché par procédure négociée estimé au montant de 21.202 €T.V.A.C. en vue du placement d'une clôture périphérique au hall technique d'Oupeve et approuver le cahier spécial des charges.

**18. Aménagement qualité de vie à Hallembaye – Modifications à la convention conclue avec le SPW.**

Le Collège communal en date du 26 novembre 2008 a attribué le marché ayant pour objet « Aménagement qualité de vie à Hallembaye » au montant de 264.083,29 €T.V.A.C.

Il est à noter que le MET est maître d'ouvrage de ces travaux qui ont fait l'objet d'une convention. En cours de chantier, des erreurs du Bureau d'études LOUIS ont été constatées ayant conduit à la réalisation de travaux supplémentaires non prévus initialement.

Afin de formaliser administrativement ces postes imprévus, le MET a été questionné quant à l'établissement d'un ou d'avenants à la convention de manière à respecter les directives en matière de marchés publics. Le MET n'entend pas procéder de cette manière ; l'ensemble des postes seront consignés dans le décompte final.

C'est ainsi que le Collège en date du 9 septembre 2009 a marqué son accord sur des travaux supplémentaires pour un montant de 97.789,51 € et le 29 octobre 2009 pour un montant de 52.357,78 € et sollicité un avis juridique auprès d'un conseiller quant à l'attitude à adopter dans ce dossier eu égard à la procédure pratiquée par le SPW ainsi que par rapport au bureau d'études.

Les deux décisions communales étaient motivées par le fait qu'il était urgent et impérieux au vu du trafic important qui circule habituellement sur l'Avenue Libert Froidmont de permettre la progression des travaux.

Le 21 octobre 2009, le conseil juridique nous informe de n'approuver les « avenants » relatif à ces problèmes que moyennant la remarque suivante « sans reconnaissance préjudiciable et pour compte de qui il appartiendra une fois que les responsabilités sont établies » afin que les actes communaux ne soient pas interprétés comme une reconnaissance de responsabilité.

Le Conseil communal voudra bien approuver les deux décisions du Collège communal susvisées portant à ce jour un engagement financier supplémentaire de 97.789,51 €T.V.A.C. et de 52.357,78 €T.V.A.C. tout en y faisant apparaître la recommandation de l'Avocat conseil désigné par la Commune.

### **19. Aliénation d'une parcelle (pie) à Vivegnis.**

Le Conseil communal voudra bien aliéner une parcelle (pie) d'une contenance de 13,17 m<sup>2</sup> sise rue Marie Monard à Vivegnis pour un montant de 1.053 €. Tous les frais sont à charge du futur acquéreur et le Comité d'Acquisition d'Immeuble de Liège sera chargé de procéder à toutes les tâches administratives relative à la passation de l'acte de vente.

### **20. Désaffectation de trois parcelles classées dans le domaine public sises à Haccourt – Hermalle-Sous-Argenteau.**

Afin d'établir l'octroi d'un droit réel à la zone de police en vue de l'implantation d'un nouvel hôtel de police sur plusieurs parcelles classées dans le domaine public rive gauche du Canal Albert à l'amont du pont de Hermalle, rue du Passage d'Eau, le Conseil communal voudra bien décider de les désaffecter.

**21. Questions orales.**

**22. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 22 octobre 2009.**

**23. Autorisation d'ester en justice.**

Dans le cadre d'un alignement de voirie, rue Pré de la Haye à Oupeye, le propriétaire d'une parcelle n'entend pas signer l'acte de cession d'immeuble sans stipulation de prix.

Le Conseil communal voudra bien autoriser le Collège communal à ester en justice en qualité de demandeur dans cette affaire.

**24. Personnel enseignant – Désignations temporaires à charge du Pouvoir organisateur – Ratification.**

- Ratification de la désignation à charge du Pouvoir organisateur d'une institutrice primaire, à raison de 3 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation à charge du Pouvoir Organisateur d'un instituteur primaire, à raison d'1 période/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**25. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification.**

- Ratification de la désignation temporaire d'un instituteur primaire, à raison de 6 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'un instituteur primaire à partir du 13 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire néerlandophone à raison de 3 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à raison de 6 périodes/semaine à partir du 12 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à raison de 3 périodes/semaine à partir du 12 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice primaire à partir du 28 septembre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire à partir du 5 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à raison de 6 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009
- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

- Ratification de la désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle à partir du 13 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une institutrice maternelle à raison de 20 périodes/semaine à partir 28 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une maîtresse spéciale de morale à raison de 4 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une maîtresse spéciale de morale à raison de 2 périodes/semaine à partir du 2 octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique à raison de 12 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Ratification de la désignation temporaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante à raison de 2 périodes/semaine à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**26. Personnel enseignant – Diminution des périodes à charge du Pouvoir organisateur d'une institutrice primaire néerlandophone – Ratification.**

- Diminution de 3 périodes/semaine des prestations à charge du Pouvoir organisateur d'une primaire néerlandophone et fixant celles-ci à 9 périodes/semaine du 01/10/2009 au 30/06/2010.

**27. Personnel enseignant – Augmentation des périodes à charge d'une institutrice primaire néerlandophone – Ratification.**

- Augmentation des prestations à charge du Pouvoir organisateur d'une institutrice primaire néerlandophone et fixant celles-ci à 15 périodes/semaine du 01/10/2009 au 30/06/2010.

**28. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 22 octobre 2009.**

**Le Secrétaire communal,**

**P. BLONDEAU**